



**Décisions et Résolutions adoptées  
à la 118<sup>e</sup> session extraordinaire du  
Conseil international du Café**

**23 janvier 2017**

Point 1 :	Adoption de l'ordre du jour .....	2
Point 2 :	Voix et pouvoirs .....	2
Point 3 :	Cadre de référence, procédure et calendrier de nomination du Directeur exécutif.....	3
Point 4 :	Questions diverses .....	3
Point 5 :	Date de la prochaine session .....	4

Le 23 janvier 2017, l'Organisation internationale du Café a tenu une session extraordinaire du Conseil suite au décès de son Directeur exécutif, M. Robério Oliveira Silva. En l'absence de sa Présidente, Mme Tanya Menchi (États-Unis d'Amérique), la session a été présidée par son Vice-Président, M. Aly Touré (Côte d'Ivoire).

**In Memoriam: M. Robério Oliveira Silva (1963 – 2016)**

Le Conseil a rendu hommage à M. Robério Oliveira Silva, Directeur exécutif de l'OIC, pour sa contribution exceptionnelle à l'Organisation et à la communauté mondiale du café. Dans ses remarques liminaires, le Président a exprimé la profonde tristesse du Conseil à la nouvelle du décès soudain et prématuré de M. Silva le 30 décembre 2016 à son domicile familial à Belo Horizonte (Brésil). Le Conseil a demandé au Secrétariat de transmettre ses condoléances à sa famille. Le Conseil a observé une minute de silence. Le Président a annoncé qu'un hommage lui serait rendu au cours de la semaine de la session du Conseil en mars 2017 et qu'une messe commémorative était prévue pour la même semaine dans la cathédrale de Westminster. Le Président a demandé au Secrétariat d'envoyer une lettre de condoléances à sa famille, au nom des Membres de l'OIC. Le Conseil a pris note de ces informations.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Président a informé les Membres que, à la demande de Mme Tanya Menchi, une transcription de la réunion serait faite par un service de transcription juridique spécialisé. Les Membres ont donc été invités à se présenter avant de prendre la parole en annonçant le nom de leur pays.

**Point 1 : Adoption de l'ordre du jour**

1. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document [ICC-118-0](#).

**Point 2 : Voix et pouvoirs**

**Point 2.1 : Voix au sein du Conseil pour l'année caféière 2016/17**

2. Le Conseil a pris note de la situation des arriérés de contributions au 20 janvier 2017 affectant les droits de vote pour l'année caféière 2016/17 figurant dans le document [ICC-118-1](#).

**Point 2.2 : Pouvoirs**

3. Le Conseil a noté que le Secrétariat avait examiné les pouvoirs des Membres et a informé le Président du Conseil qu'ils avaient été trouvés en bonne et due forme. Le Conseil a approuvé le rapport verbal sur les pouvoirs<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Ultérieurement distribué sous la cote ICC-118-3.

**Point 3 :                    Cadre de référence, procédure et calendrier  
de nomination du Directeur exécutif**

4. Le Chef du Service financier et administratif a présenté le document [WP-Council 274/17](#) dans lequel figurent la cadre de référence, la procédure et le calendrier de nomination du Directeur exécutif. Ce document a été soumis par le Comité des finances et de l'administration suite à sa réunion intersession du 12 janvier 2017 et a été recommandé au Conseil comme base de discussion. Après un long débat, le Conseil a approuvé le document, avec quelques modifications, qui a ensuite été distribué sous la cote [ICC-118-2](#). Il a été demandé au Secrétariat de publier l'avis de vacance du poste de directeur exécutif le 24 janvier 2017, ainsi que le cadre de référence, sur le site Web de l'Organisation, avec le nom des pays Membres notifiants. Le Conseil a également demandé au Secrétariat de publier l'avis de vacance de poste.

5. Le Conseil a décidé de créer un comité de présélection ouvert aux Membres intéressés afin d'évaluer les candidatures au poste de directeur exécutif et de recommander au Conseil un maximum de cinq candidats qui présenteront leur candidature à la session du Conseil de mars 2017. Mme Amy Diggs (États-Unis) a été élue Présidente du Comité et M. Felipe Robayo (Colombie) Vice-Président. Le Conseil a également noté la forte préférence d'un certain nombre de délégués que la personne qui présidera le Comité de présélection soit présente physiquement plutôt que virtuellement en raison des difficultés techniques rencontrées dans le passé. Le Comité de pré-sélection se réunira à Londres le 28 février 2017. Les Membres qui souhaitent participer au Comité de présélection ont été invités à en informer le Secrétariat avant le 10 février 2017 au plus tard.

**Point 4 :                    Questions diverses**

**Point 4.1 :                Gestion de l'Organisation**

6. Les Membres ont été informés que, suite au décès du Directeur exécutif, les activités quotidiennes du Secrétariat continuent d'être assurées. Deux hauts fonctionnaires du Secrétariat assurent actuellement la direction des travaux de leurs divisions respectives : M. David Moorhouse, le Chef du Service financier et administratif, assure normalement les fonctions liées aux finances et à l'administration, et l'Économiste en chef, M. Denis Seudieu, dirige les opérations quotidiennes. Les Membres savent peut-être qu'immédiatement après le décès du Directeur exécutif, la Présidente, Mme Menchi, a demandé au Chef du Service financier et administratif d'assurer les fonctions de directeur par intérim de l'Organisation jusqu'à ce que le Conseil se réunisse pour examiner cette question. Le Chef du Service financier et administratif a accepté cette demande. Le Conseil a rappelé que M. Moorhouse

devait prendre sa retraite à la mi-2016 et était resté à la demande du Directeur exécutif pour aider à gérer la période transitoire au cours de laquelle le contrat d'un nouveau directeur exécutif devait être signé et la question des locaux. Il devait quitter l'Organisation début février 2017. Dans les circonstances actuelles, il a indiqué qu'il serait prêt à rester dans cette capacité jusqu'au 31 mars 2017, si cette proposition avait le soutien explicite des Membres. Il a également exprimé le désir de ne pas intervenir dans deux questions : l'élection du nouveau directeur exécutif et l'appel de l'ancienne chef des opérations contre son licenciement ; cette dernière demande car il estime que les règles, règlements ou procédures internes de l'Organisation sont suffisantes pour résoudre les questions relatives à un tel haut fonctionnaire.

7. Les Membres ont pris note de ces renseignements et ont approuvé la proposition que M. Moorhouse continue à gérer l'Organisation jusqu'au 31 mars 2017.

**Point 4.2 : Locaux**

8. Le Chef du Service financier et administratif a informé le Conseil que les négociations avec le propriétaire du 222 Gray's Inn Road sont pratiquement terminées et que le bail devait être signé sous peu. Un tel bail aurait normalement été signé par le Directeur exécutif avec le sceau de l'Organisation. Comme cela est actuellement impossible, les avocats de l'Organisation ont suggéré que le Conseil approuve une résolution autorisant le Président ou le Vice-Président du Conseil à signer le bail et les documents connexes au nom de l'Organisation. Un retard dans la signature du bail compromettrait la possibilité de déménager dans les nouveaux bureaux lorsque le bail actuel expirera à la fin mars 2017.

9. À l'issue de débats, le Conseil a approuvé le document [WP-Council 275/17](#) dans lequel figure un projet de résolution autorisant le Président ou le Vice-Président du Conseil à signer les documents relatifs au bail au nom de l'Organisation. Le projet de résolution est devenu la [Résolution ICC 460](#), reproduite en annexe.

**Point 5 : Date de la prochaine session**

10. Le Conseil a noté que sa prochaine session aurait lieu à Londres (Royaume-Uni) du lundi 13 au vendredi 17 mars 2017.



Conseil international du Café  
118<sup>e</sup> session (extraordinaire)  
23 janvier 2017  
Londres (Royaume-Uni)

**Résolution numéro 460**

APPROUVÉ À LA SESSION PLÉNIÈRE DU  
23 JANUARY 2017

**Autorisation de signer le bail et les accords connexes relatifs  
à une partie du 4<sup>e</sup> étage du 222 Gray's Inn Road, Londres WC1X 8HB ("les locaux")  
au nom de l'Organisation internationale du Café (OIC)**

CONSIDÉRANT :

Que le Directeur exécutif, M. Robério Oliveira Silva, est décédé le 30 décembre 2016 laissant l'Organisation sans représentant légal ;

Que les avocats de l'Organisation ont informé l'OIC que le Conseil a la capacité d'adopter une résolution conférant au Président ou au Vice-Président du Conseil international du Café les pouvoirs de signer les documents ci-après au nom de l'OIC :

1. Un bail des locaux à conclure entre 1) le Secretary of State for Work and Pensions et 2) l'OIC.
2. Un contrat de bail à conclure entre 1) Trillium (Prime) Property GP Limited et 2) l'OIC.
3. Une autorisation de sous-louer à conclure entre 1) New Printing House Square Limited, 2) le Secretary of State for Work and Pensions et 3) l'OIC.
4. Un accord de modification à conclure entre 1) New Printing House Square Limited, 2) le Secretary of State for Work and Pensions et 3) l'OIC.

5. Un accord d'accès rapide à conclure entre 1) Trillium (Prime) Property GP Limited, 2) World Animal Protection et 3) l'OIC.

LE CONSEIL INTERNATIONAL DU CAFÉ

DÉCIDE :

D'autoriser le Président ou le Vice-Président du Conseil international du Café à signer les documents susmentionnés.